

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.33 : Pôle danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles. Autorisation donnée au Président pour déposer une demande de permis de construire.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la convention du 19 janvier 2012 entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à la mise à disposition de locaux et de prestations de service ;

Vu la délibération n°2012-06-91 du conseil municipal de Versailles autorisant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la création du pôle danse du conservatoire à rayonnement régional de Versailles dans le groupe scolaire Lully-Vauban ;

Vu la décision n°2012-05-03 approuvant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création du pôle danse du Conservatoire à Rayonnement Régional dans les bâtiments du groupe scolaire Lully-Vauban de Versailles ;

Vu la délibération n°2011-11-155 du conseil municipal de Versailles autorisant le dépôt d'une demande d'autorisation du droit des sols pour le Groupe Scolaire Lully-Vauban;

Dans le cadre de la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc va réaliser un projet de construction dans les bâtiments du groupe scolaire « Lully-Vauban » de Versailles. Ce projet est destiné notamment à l'accueil du pôle danse du Conservatoire.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire.

Il convient que le Président soit autorisé par le conseil communautaire à accomplir ce type de formalité en qualité de représentant légal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire en vue de réaliser les travaux liés à l'accueil du pôle danse du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles dans les bâtiments du groupe scolaire « Lully-Vauban » de Versailles ;*
- 2) autorise le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services